



Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le

ID : 033-213300700-20250408-202515-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 08 AVRIL 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le huit, le Conseil Municipal de BRACH,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, en vertu de l'article L.2121-7 du Code
Général des Collectivités Territoriales
Sous la Présidence de Monsieur Didier PHOENIX, Maire.
Date de la convocation du Conseil Municipal : 03 avril 2025

Nombre de conseillers

En exercice : 14

Présents : 11

Votants : 14

Etaient présents : Didier PHOENIX, Gilles NAVELLIER, Denis CHAUSSONNET, Jacques LASSALLE, Carmen PICAZO, Chantal BOURDELAS, Colette DUPIN, Franck MEYRE, Isabelle DUVILLARD, Renaud CHEIN, Magali LARAPIDIE

Etaient absent excusé : Catherine FARDEL pouvoir Magali LARAPIDIE, Audrey JOLLY pouvoir Gilles NAVELLIER, Sophie OLIAS--ZEITSCHER pouvoir Jacques LASSALLE

Secrétaire de séance : Jacques LASSALLE

DELIB_2025/15_Finances

Budget AEP exercice financier 2025_affectation du résultat 2024 de la section de fonctionnement

Monsieur le Maire,

RAPPELLE que le conseil municipal vient d'approuver le compte financier unique du budget AEP 2024 et a arrêté les comptes de l'exercice 2024 qui font apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 42 362,74 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure : 61 008,55 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Déficit – 001) de la section d'investissement de : -57 605,24 €

Un solde d'exécution (Excédent – 002) de la section fonctionnement de : 45 395,51 €

Total : -12 209,73 €

Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le

ID : 033-213300700-20250408-202515-DE



Restes à réaliser :

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 0,00 €

En recettes pour un montant de : 0,00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 15 242,50 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 15 242,50 €

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 91 161,56 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés,

D'AFFECTER un excédent de fonctionnement de 15 242,50 € en réserve d'investissement sur le compte 1068 et de reporter 91 161,56 € en section de fonctionnement.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance,

J.LASSALLE

Le Maire,

D.PHOENIX

